

# U RISCAMUNINCU



Bulletin municipal de liaison semestriel de la Commune de Valle di Rustinu



Juillet 2022

Amis lecteurs,  
à toutes les erreurs  
accordez l'indulgence.  
il n'est de gros vaisseau  
qui à la mer ne danse,  
ni de pensée qui ne varie,  
ni de sage au monde qui ne faillit.

Antone Petru Filippini (1529-1594)



## Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs les administré(e)s,  
Cari amichi,

J'aurais voulu écrire cet éditorial avec sérénité et un certain enthousiasme, car nous avons repris toutes nos habitudes, et il semblait que, même s'il existait encore de ci de là quelques cas de COVID, notre immunité était désormais mieux acquise. Hélas, à l'heure où j'écris ces lignes, la situation sanitaire, notamment en Corse, s'aggrave à nouveau. Il nous faudra, je pense, vivre désormais avec ce virus et nous adapter à ses sautes d'humeur. Donc, la vie continue !

En ce début d'été, nous avons eu l'honneur de recevoir sur notre commune Monsieur le Sous-préfet de Corte, Yves Bossuyt. Après une réunion en mairie, nous lui avons fait visiter notre église de Sainte-Marie de Riscamone, classée en monument historique.

Pour ce qui est de la vie communale, nos projets, axés essentiellement sur l'eau potable, avancent. C'est ainsi que le hameau de Valle se verra doté d'une nouvelle adduction jusqu'au réservoir.

Mes chers amis, après deux ans de contrainte sanitaire dus au COVID, notre apéritif annuel aura bien lieu cette année, ce sera le 16 août à partir de 19h00, et vous y êtes bien sûr tous conviés.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été sur notre commune

Christian Moracchini

### Dans ce numéro :



|                         |    |
|-------------------------|----|
| Le mot du maire         | 1  |
| Activité municipale     | 2  |
| Les conseils municipaux | 3  |
| Élections               | 4  |
| À savoir                | 5  |
| Informations en images  | 6  |
| Éphéméride              | 7  |
| Autres informations     | 8  |
| De choses et d'autres   | 9  |
| Notre histoire          | 10 |
| Culture                 | 11 |
| Joies et peines         | 12 |



## Recensement

Le recensement sur la commune a eu lieu du 20 janvier au 28 février. La priorité a été donnée à Internet pour répondre au questionnaire. En parallèle, au regard du faible débit de celui-ci, et parce que tout le monde n'est pas forcément à l'aise avec le web, le porte-à-porte et un entretien téléphonique ont été mis en place. Les résultats seront officialisés début 2023;

## Débroussaillage

Dans le cadre de la convention passée avec la commune, la société ADAL2B a procédé à plusieurs débroussaillages sur la commune.

## Voirie départementale

Suite aux demandes de la municipalité, le service des routes de la Collectivité de Corse a effectué les travaux de suppression du fossé le long de la RD615, au lieu-dit Osuru. Ce tronçon de route est désormais mis en sécurité. De plus, un nettoyage des bas-côtés et un bouchage des trous (notamment au lieu-dit Vergalu, sur la RD15) ont également été effectués.

## Rénovation énergétique

Le remplacement des portes d'entrée de 3 villas communales et des menuiseries des appartements de l'ancienne mairie (prévus pour octobre 2021 et retardé pour cause de COVID19) est désormais terminé.

## Visite du sous-préfet

Le sous-préfet de Corte, Monsieur Yves Bossuyt, avait répondu positivement à l'invitation de la mairie pour une réunion qui aurait dû se tenir le 11 mars sur la commune. Étaient également invités les élus de Castellu di Rustinu et de Bisinchi. Hélas le Préfet de Corse, suite aux manifestations provoquées par la mort d'Yvan Colonna, a demandé aux sous-préfets de l'Île de ne pas quitter leur sous-préfecture. Une nouvelle réunion, dans les mêmes conditions, est prévue pour le 8 juillet (voir plus loin).

## Eau potable

Le réseau d'eau potable reliant le regard du lieu-dit Trizzani au réservoir de Valle va être remis à neuf notamment avec le remplacement de l'ancienne canalisation par une nouvelle de diamètre plus important (75 mm).

## Commission de contrôle des listes électorales

La commission s'est réunie en mairie le 18 mars (avant la présidentielle). Elle a validé 14 radiations (décès ou déménagements) et une nouvelle inscription. La commune compte à ce jour 179 électeurs.

## Station d'épuration

La piste d'accès à la station d'épuration de Valle, défoncée après plusieurs intempéries, a été remise en état et bétonnée, permettant ainsi à nouveau l'accès aux véhicules d'entretien de la station (vidange, curage...).

## Carte communale

Notre carte communale a été validée par le préfet de Haute-Corse. Elle devient ainsi le document d'urbanisme officiel de la commune.

## Commission de contrôle des listes électorales

La commission qui devait à nouveau se réunir en mairie le 20 mai (avant les législatives) n'ayant pu se tenir faute de quorum, la seule nouvelle demande d'inscription a été automatiquement validée. La commune compte donc à ce jour 180 électeurs.

## Fibre optique

La société Corsica Fibra va bientôt installer à l'entrée du hameau de Valle une armoire de répartition en prévision du raccordement de la fibre optique aux foyers éligibles de la commune.

## Restaurant communal

Suite à des difficultés conjoncturelles (COVID, rareté de la clientèle, charges élevées) le restaurant communal a dû malheureusement fermer ses portes. La municipalité est à la recherche d'un repreneur éventuel. En attendant, la gestion du restaurant passe sous un statut conventionnel.

## Jury d'assises

Le 24 juin a eu lieu à Moltifau le tirage au sort pour l'établissement de la liste des jurés d'assises pour l'année 2023 (un juré est un citoyen tiré au sort sur les listes électorales pour siéger à la cour d'assises). Deux de nos concitoyens ont été tirés au sort et sont donc susceptibles de siéger à des procès d'assises en 2023..

## Place la Pughjola à Terlaghja

Les travaux d'agrandissement, commencés fin avril, devraient normalement être terminés avant la fin de l'été.

## Visite du sous-préfet (suite)

Le 8 Juillet, Monsieur Yves Bossuyt, sous-préfet de Corte était en visite sur notre commune. Après une réunion en mairie où furent abordés les sujets suivants: le city stade (retardé pour des raisons économiques dues à l'augmentation anormale des prix des matières premières), la distribution d'eau potable du hameau de Grate, l'assainissement communal, la modification du Plan Local de Prévention Incendie (PLPI) et la Communauté de communes Pasquale Paoli, il a pu visiter le site de Riscamone. Une collation a clos cette visite, à laquelle étaient conviés les élus de Bisinchi et de Castellu di Rustinu.

**L'apéritif dinatoire républicain annuel sera servi le mardi 16 août, à partir de 19h00, place de la mairie.**

## Séance du 5 février :

Début de séance à 15h00. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 8 élus sur 11, 2 représentés, et 1 absent.  
A l'ordre du jour : Approbation de la carte communale et questions diverses.

Après un rapide historique de l'élaboration de la carte communale, le maire informe le conseil municipal que toutes les réclamations proposées à la commissaire enquêtrice ont été acceptées, sauf deux, bloquées par des contraintes administratives, que nous avons toujours du mal à comprendre. La carte communale répond ainsi aux normes imposées par l'administration. Le maire rappelle qu'elle n'est certainement pas satisfaisante en l'état, mais qu'elle peut être révisée plus tard en fonction de l'évolution de la commune. Après discussion, la carte communale est donc proposée à l'approbation du conseil municipal. Celui-ci, sans enthousiasme mais avec pragmatisme, l'adopte à l'unanimité (10 voix). Elle sera proposée au préfet qui disposera de deux mois pour la co-approuver définitivement.

Les questions diverses suivantes ont été abordées : alimentation en eau potable du hameau de Valle, projets patrimoniaux dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), réhabilitation du site de Riscamone et électrification de la chapelle de L'Immaculée Conception de Valle. Ces questions seront traitées plus profondément lors des prochains conseils municipaux.

La séance est levée à 16h15.

## Séance du 29 mars :

Début de séance à 18h00. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 7 élus sur 11, 2 représentés et 2 absents.  
A l'ordre du jour : Demande d'aide financière pour la réfection de l'alimentation d'eau potable de Valle, création d'un emploi non permanent (pour la période de maternité de la secrétaire), adoption des Rapports Qualité/Prix des Services (RQPS) 2021 de l'eau potable et des assainissements collectif et non collectif et questions diverses.

La réfection de l'alimentation d'eau potable de Valle concerne le tronçon reliant le regard du lieu-dit Trizzani au réservoir de Valle. Il s'agit du remplacement de l'ancienne canalisation par une nouvelle de diamètre plus important (75mm). L'opération se fera dans le cadre du Plan de Relance, et sera subventionnée à 90%. Cette délibération est votée à l'unanimité (9 voix), ainsi que les 3 rapports Qualités/Prix des Services.

Dans le cadre des questions diverses, le Maire signale une consommation d'eau anormalement importante à Campu Rossu, et ne correspondant pas au total des valeurs relevées par les compteurs des particuliers (7 fois plus élevée !). Avec l'accord du Conseil Municipal, une enquête sera diligentée pour résoudre cette anomalie qui porte atteinte aux intérêts de la commune et donc à ceux de tous les contribuables.

La séance est levée à 19h00.

## Séance du 14 avril (Budget) :

Début de séance à 17h45. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 6 élus sur 11, 3 représentés et 2 absents.  
A l'ordre du jour : le budget (approbation du compte de Gestion 2021 (CG21), approbation du compte administratif 2021 (CA21), affectation du résultat 2021, les taxes locales 2022 et l'adoption du budget primitif 2022) et questions diverses.

Après avoir adopté à l'unanimité (9 voix) le CG21, le CA21 et l'affectation du résultat 2021, le conseil municipal décide, avec le même vote, de ne pas augmenter les taxes locales (foncière sur les propriétés bâties, foncière sur les propriétés non bâties et contribution foncière des entreprises) pour 2022. Elles rapporteront à la commune 40 656 €.

Le budget primitif 2022 (BP22) s'élève à 334 658 €, pour la section de fonctionnement, et à 397 135 €, pour la section

d'investissement, soit un total de 731 793 €. Il est également adopté à l'unanimité. Ce budget devrait ainsi permettre la réalisation des projets suivants : la place de A Pughjola (Terlaghja), le City-stade (Valle), la piste de la station d'épuration (Valle), les barrières en bois de A Pughjalina et du Casone (Valle), la réfection du bassin de Grate, et, si les subventions sont confirmées, le forage de A Funtanella, la chloration des réservoirs communaux et la réfection de l'alimentation d'eau potable de Valle. Enfin, le conseil municipal a validé les subventions attribuées aux associations pour 2022 (l'« Amicale Rustinica » (les chasseurs), l'Amicale des Pompiers de Ponte Leccia, l'association « I Zitelli di U Rustinu » et l'association « Inseme »).

Les questions diverses suivantes ont été abordées : la canalisation de l'eau pluviale à Valle, la restauration de la chapelle de Valle, la distribution de l'eau potable à Grate, la formation des habitants aux défibrillateurs, et la vente pour régularisation par la commune d'un terrain viabilisé (LD Campitellu).

La séance est levée à 18h45.

## Séance du 4 juin :

Début de séance à 17h00. Le conseil municipal s'est tenu en présence de 7 élus sur 11, 2 représentés et 2 excusés.  
A l'ordre du jour : Transfert de compétences de la Communauté de Communes Pasquale Paoli à la commune, demande d'aide financière CDC et dotation quinquennale pour la chapelle de Grate, réajustement de créance pour mise à jour des comptes de l'eau, rachat de matériel du restaurant communal, destination future de la salle du restaurant communal et questions diverses.

Le conseil municipal entérine le transfert des compétences de la CCPP suivantes à la commune : environnement (résorption des décharges sauvages, ramassage et traitement des épaves), politique du logement et du cadre de vie, et action sociale (CIAS, petite enfance, structures d'accueil des personnes âgées et/ou handicapées ...)

La réfection de la chapelle de Grate (toiture en lauzes, charpente apparente...) subventionnée d'une part par l'association « L'Art Français » et d'autre part par la dotation quinquennale (à 63%) est approuvée. En outre, il a été décidé de faire effectuer une expertise pour la réfection totale de la chapelle de Valle.

A la suite d'une erreur de saisie, un réajustement de créance pour mise à jour des redevances de l'eau a été nécessaire. Le conseil municipal valide cette rectification (transparente pour les finances communales).

La commune va racheter divers ustensiles acquis par l'ancien gérant du restaurant communal et indispensables pour en assurer la continuité de fonctionnement si besoin s'en faisait sentir. De plus la fermeture de restaurant pose la question de la destination future de la salle : gestion en DSP (délégation de service public) ou en convention au coup par coup ? C'est la convention qui a été choisie. Les principes suivants ont été retenus; gratuité pour les événements familiaux (mariages, baptêmes...) pour les habitants de la commune et leur famille, ainsi que pour les associations communales, 1000 € pour les personnes extérieures à la commune, et 300 € pour toutes manifestations à but lucratif. De plus une caution de 1000 € sera demandée pour toute utilisation de la salle.

Toutes ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité des présents et représentés (9 voix).

Les questions diverses suivantes ont été abordées : la visite du Sous-préfet sur la commune le 8 juillet, le plan de débroussaillage communal (PDC) dans le cadre de l'ODARC, l'avenir de Sainte-Marie de Riscamone, la chapelle de Valle, la fibre optique et le city stade.

La séance est levée à 18h45.



## Élection présidentielle des 10 et 24 avril

| Premier tour :                |                                |                                        |
|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|
| Inscrits : 179                | Votants : 115                  | Exprimés : 111   Blancs : 3   Nuls : 1 |
| Nathalie Arthaud : 0          | Marine Le Pen : 29 (26,12%)    | Yannick Jadot : 8 (7,21%)              |
| Fabien Roussel : 0            | Eric Zemmour : 18 (16,22%)     | Valérie Pécresse : 11 (9,91%)          |
| Emmanuel Macron : 9 (8,11%)   | Jean-Luc Mélenchon : 9 (8,11%) | Philippe Poutou : 1 (0,9%)             |
| Jean Lasalle : 26 (23,42%)    | Anne Hidalgo : 0               | Nicolas Dupont-Aignan : 0              |
| Deuxième tour :               |                                |                                        |
| Inscrits : 179                | Votants : 112                  | Exprimés : 93   Blancs : 18   Nuls : 1 |
| Emmanuel Macron : 25 (26,88%) |                                | Marine Le Pen : 68 (73,12%)            |

## Élections législatives des 12 et 19 juin

| Premier tour :                           |                                        |                                             |
|------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------|
| Inscrits : 180                           | Votants : 77                           | Exprimés : 76   Blancs : 0   Nuls : 1       |
| J-F. ACQUAVIVA (REG) : 19 (25%)          | A. RAFFAELLI-FRANCESCHI (C) : 1 (1,3%) | V. RONGIONE (DXG) : 0                       |
| F-X. CECCOLI (DVD) : 32 (42,1%)          | Baronne M-L. MARIANI (DIV) : 0         | J. CARDI (RN) : 11 (14,5%)                  |
| M-D. SALDUCCI (DSV) : 0                  | L. MORTINI (REG) : 13 (17,1%)          |                                             |
| Deuxième tour :                          |                                        |                                             |
| Inscrits : 180                           | Votants : 86                           | Exprimés : 82   Blancs : 3   Nuls : 1       |
| Jean-Félix ACQUAVIVA (REG) : 27 (32,93%) |                                        | François-Xavier CECCOLI (DVD) : 55 (67,07%) |

C (Communiste), DIV (Divers), DSV (Droite souverainiste), DVD (Divers droite), DXG (Divers extrême gauche), REG (Régionaliste), RN (Rassemblement National)

## Libre opinion (Michel Novellini)

Quelques réflexions modestes et rapides sur les récentes élections tant en Corse qu'au plan national. Aux élections régionales et territoriales de 2021, 33,3% d'électeurs ont voté au plan national. En Corse plus d'un électeur sur 2 s'est déplacé, soit 56%, au premier tour et 57% au second. Cette participation importante procède assurément du fait que les élections territoriales constituent un moment important de la vie insulaire. Selon le président élu Gilles Simeoni « ce scrutin est perçu comme l'équivalent de la présidentielle à l'échelle de la France ». Donc, 70% des électeurs ont voté au second tour pour des formations nationalistes, qu'elles soient autonomistes ou indépendantistes.

Or, à la présidentielle de 2022, avec un taux de participation comparable, la candidate du rassemblement national (RN) Marine Le Pen a obtenu près de 60% des voix.

Quelle relation et/ou parenté politique existe-il entre les électeurs qui ont porté Gilles Simeoni au pouvoir et ceux qui ont donné en Corse une large majorité à Marine Le Pen ?

Dans la célèbre bande dessinée " L'enquête corse ", parue il y a déjà 20 ans, le détective Jack Palmer dit « c'est une île compliquée pour un continental ". Son ami corse lui répond alors « pour un Corse aussi ! ».

Enfin, une réflexion d'ordre plus général ayant trait au fondement même de notre démocratie. Cette forte abstention constatée depuis de longues années nous conduit à nous interroger sur l'évolution de notre société et des membres (citoyens ?) qui la composent. Le vote, droit chèrement acquis au fil des siècles, et que ne connaissent pas bon nombre de pays, ne constitue plus un devoir pour des citoyens qui ne semblent pas mesurer son importance et la chance qui leur est donnée de pouvoir choisir leurs représentants. La démocratie ne semble plus être considérée que comme une liste de droits en faisant abstraction des devoirs inhérents à la vie en société ; en fait, un mode de vie ne comportant que des droits catégoriels ou personnels, en excluant les devoirs personnels ou sociétaux normalement liés à toute vie d'individu membre d'une société constituée et en principe garante des droits de chacun.

Pour le bien de tous il est peut-être encore temps de se reprendre...

## PROPRIÉTÉ

### Un mur de soutènement n'est pas mitoyen

Même s'il est en limite de propriété, le mur de soutènement d'un terrain n'est pas mitoyen, sauf preuve du contraire. Il est en effet présumé appartenir à celui des deux voisins auquel il est utile, c'est-à-dire à celui dont le terrain est soutenu. A moins que l'on ne prouve le contraire en établissant par exemple qu'il a été construit à frais partagé ou qu'il présente les marques matérielles caractéristiques des murs mitoyens, le mur de soutènement ne peut donc pas être présumé mitoyen. Par contre, que l'on soit en ville ou à la campagne, tout mur servant de séparation est présumé mitoyen s'il n'y a pas de titre juridique contraire ou de marque contraire (sur un plan cadastral, par exemple, un petit tiret le long d'une limite indique que le mur, le fossé ou le talus séparatif appartient exclusivement au propriétaire de ce côté).

### Bornage des propriétés

Il est interdit de demander au juge le bornage des propriétés s'il a déjà été fait, à la condition que des bornes aient été posées sur le terrain. Il ne suffit pas qu'un géomètre ait dressé un plan des propriétés accepté par chacun des voisins, il faut qu'il ait matériellement posé des bornes.



« Nul n'est censé ignorer la loi ».  
Alors pourquoi  
ne sommes-nous pas tous  
avocats, magistrats, juges ou  
évadés fiscaux ?

## VOISINAGE

### Le seul passage sur un chemin ne peut pas rendre propriétaire

Celui qui utilise un droit de passage accordé par un voisin sur son terrain ne peut pas, au bout de trente ans, se déclarer propriétaire des lieux. La Cour de cassation a écarté le raisonnement du bénéficiaire d'un droit de passage qui soutenait que l'utilisation régulière du chemin l'avait passé aux yeux de tous comme propriétaire. La loi prévoit en effet que l'on puisse devenir propriétaire si l'on a utilisé un bien durant 30 ans de façon « continue, paisible, ininterrompue ou publique, non équivoque et à titre de propriétaire », c'est-à-dire comme propriétaire aux yeux de tous. Mais le simple passage en vertu d'une autorisation même très ancienne, peut être le résultat de différentes situations juridiques et ne suffit pas à laisser penser que l'utilisateur serait le propriétaire. Le passage, même régulier, peut avoir, peut avoir plusieurs fondements différents. Il peut être le fait du propriétaire comme il peut être le résultat d'une simple tolérance du véritable propriétaire. Dès lors, il s'agit d'une possession équivoque », même si le bénéficiaire de ce droit a réalisé des travaux d'entretien.

## CONSEILS MUNICIPAUX

### Parité dans les petites communes

Les députés ont adopté une proposition de loi pour instaurer une parité obligatoire dans toutes les communes, y compris les plus petites de moins de 1000 habitants, dès les élections municipales de 2026. Si cette loi était votée, cela se traduirait, pour notre commune, par la candidature de 5 à 6 femmes (suivant la tête de liste).

## PETITS RAPPELS de CIVISME

### Tri du verre

Il est rappelé que les conteneurs à verre ne doivent recevoir uniquement que du verre. Seuls les bouteilles, les pots et les bocaux en verre peuvent être mis dans le conteneur. Les bouchons, couvercles et capsules ainsi que la vaisselle en verre, la porcelaine, la faïence, les miroirs ou les vitrages ne sont pas recyclables et sont donc rejetés par le SYVADEC. En cas de non respect de ce tri, ce dernier pénalisera la CCPP d'une amende qui sera, in fine, imputée à la Commune. Il en est de même pour le non respect du tri des emballages plastiques et celui des journaux et papiers.

### Station d'épuration (pour les usagers concernés)

Pour le bon fonctionnement de la station d'épuration à laquelle votre logement est raccordé, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter dans vos toilettes des tampons, serviettes hygiéniques, essuie tout, tubes de papier toilette, mégots ainsi que les produits à base de javel. La municipalité vous remercie de votre compréhension et de bien vouloir respecter ces recommandations dans l'intérêt de tous.

### Débroussaillage

Il est rappelé que le débroussaillage autour des habitations est une précaution élémentaire et nécessaire pour se prémunir des incendies. Débroussailler est une obligation réglementaire définie par le code forestier à laquelle chaque citoyen concerné doit se soumettre. Le débroussaillage devrait être terminé avant le 30 Juin (article L 321-5-3 du code forestier).

### Piscines

La Municipalité informe ses administrés qu'elle doit être impérativement prévenue avant tout remplissage avec le réseau d'eau public (potable ou non) des piscines de capacité supérieure à 1000 litres, ceci afin de ne pas priver le reste de la population d'eau potable ou d'arrosage. Merci pour votre compréhension.

### Crottes de chiens

Les chiens ont certes des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que notre environnement ne devienne pas des toilettes publiques canines. Faire preuve d'un civisme élémentaire permettrait à tous, petits et grands, de marcher en toute tranquillité, en regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds !



# Informations en images

## Cabine de forage de Terlaghja



avant



après



et après !!

## ICF !! (I Coni Fora !)

Les cabines de forage de Grate et de Terlaghja, défigurées depuis plusieurs années par des actes de vandalisme, ont été repeintes par les employés communaux. Elles ont retrouvé leur aspect du neuf.

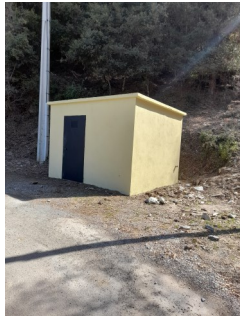
Du moins elles avaient ! Moins de deux semaines plus tard, dans la nuit du 9 au 10 avril (la veille des élections présidentielles) des artistes peintres nyctalopes, ne pouvant résister ni à la nouvelle virginité des murs, ni à l'appel de leur courage sans limites, ont tout simplement réduit à néant le travail des employés et l'initiative de la municipalité, sans oublier le mépris porté aux habitants de la commune.

Chapeau les artistes !

## Cabine de forage de Grate



avant



après



et après !!

**La connerie, ce n'est pas grave,  
ce qui est terrible,  
c'est la connerie militante.  
(Boris Vian)**

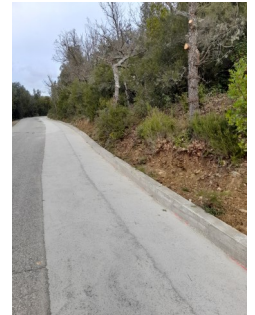
## Suppression du fossé sur la RD615 au lieu-dit Osuru

avant



Le fossé le long de la RD615 était devenu si impressionnant, que le service des routes de la CTC a enfin répondu aux demandes pressantes de la municipalité. C'est désormais une route plus large et sécurisée qui s'offre aux automobilistes.

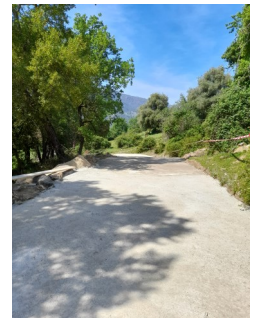
après



## Barrières de sécurité au Casone et à A Pughjalina



## La piste de la station d'épuration



Si vous désirez participer à la vie du journal et/ou du site communal par l'envoi de textes (dans le respect de chacun et hors toutes polémiques sulfureuses ou attaques personnelles), de photos ou de vidéos, vous pouvez adresser ceux-ci à la mairie (mairie-valledirostino@wanadoo.fr) ou à Ours-Jean Caporossi (ours-jean.caporossi@orange.fr)

## Le 9 janvier, un souvenir oublié...

Le 9 janvier ne vous dit sans doute rien. Il s'agit pourtant de la journée mondiale de la Corse. Nulle manifestation n'a eu lieu pour marquer cette journée. Rien du tout ! Ou presque. Oubli ou indifférence ? Initiée en 2013 par l'association Corsica Diaspora, cette journée avait pour ambition d'aider à la promotion de notre île. De plus, la date n'a pas été choisie au hasard. Elle renvoie en effet au jour de la naissance et à celui de la mort de Danielle Casanova. La résistante, qui naquit en effet le 9 janvier 1909, fut déportée et mourut à Auschwitz le 9 mai 1943. Cet oubli rappelle cette strophe de la complainte du Partisan :

*Le vent souffle sur nos tombes,  
La liberté reviendra.  
On oubliera,  
Et nous rentrerons dans l'ombre...*

## Le 8 mars, journée mondiale de la Femme

C'est en 1977 que l'ONU célèbre la journée de la Femme à travers le monde en date du 8 mars. En effet, c'est à cette date que l'assemblée des Nations Unies demande officiellement aux États membres de : « Proclamer, comme il conviendra en fonction de leurs traditions et coutumes historiques et nationales, un jour de l'année Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix internationale ». Cette journée nous donne l'occasion de mettre à l'honneur quelques illustres femmes insulaires corses dont Marie-Dominique Arrighi (journaliste), Jeanne Canavaggia (artiste peintre), Renée Canavaggia (astrophysicienne), Danielle Casanova (résistante), Pascale Casanova (critique littéraire), Sophie Caratini (anthropologue), Laetitia Casta (comédienne), Xavière-Marie Colonna de Leca (comédienne), Catherine Corsini (réalisatrice), Carine Giovannangeli (Directrice de recherche CNRS), Angèle Kremer-Marietti (philosophe), Francine Leca (chirurgienne du cœur), Laure Limongi (romancière), Marcelle Marini (universitaire féministe), Marie-José Nat (comédienne), Camille de Peretti (romancière), Marie-Claude Pietragalla (danseuse étoile), Pauline Pô (comédienne), Marie Susini (éditrice et romancière), Noëlle Vincensini (militante humaniste), et bien d'autres encore..

Françoise Giroud disait : « *La femme sera vraiment l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignera une femme incompetente* » ...

## Le 5 mai, in memoria

Il y a 30 ans, le 5 mai 1992, se produisait la catastrophe de Furiani, qui a fait 18 morts et 2357 blessés. Trente ans après ce drame, le souvenir reste gravé dans les mémoires, en Corse et au-delà.

## Le 29 mai, Fête des Mères

L'hommage à la Mère est un fait très ancien puisqu'il est attesté qu'en Grèce antique, les Grecs rendaient hommage à la déesse Rhéa (également connue sous le nom de Cybèle), la mère de tous les dieux. Les Romains ont célébré jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle les mères de famille (les *Matraliae*, du latin mater) lors d'une fête religieuse, les « *Matronalia* », qui marquait le premier jour du printemps. Le débat sur l'idée d'une célébration rendant un hommage officiel aux mères de famille a été abordé par Napoléon en 1806, mais la fête des Mères ne fut finalement pas mise en place. La première fête des Mères en France date de 1906, elle eut lieu à Artas, en Isère. Mais il a fallu attendre la fin de la première guerre mondiale pour voir l'instauration de la première « Journée des Mères » en 1918. La ville de Lyon en est à l'initiative : le but de cette journée était de rendre hommage aux mères et épouses ayant perdu leurs fils ou leurs maris pendant la guerre. En 1920, une fête des « Mères de famille nombreuse » a été créée et le gouvernement officialisa une « Journée des Mères » en 1929. Le maréchal Pétain souhaita également récompenser les mères de famille n'ayant eu qu'un seul enfant et inscrivit la « Journée Nationale des Mères » dans le calendrier en 1941. Le 24 mai 1950 fut définitivement officialisée cette fête, le président Vincent Auriol ayant promulgué un texte de loi sur la « Fête des Mères ». La date de la célébration en est fixée au dernier dimanche de mai (au premier dimanche de juin si la Pentecôte tombe au même moment).

## Le 12 Juin, journée mondiale contre le travail des enfants

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la révolution industrielle bouleverse le sort des enfants. Pour des besoins de main-d'œuvre, le patronat les mobilise. Dès l'âge de 8 ans, parfois moins, ils triment dans les ateliers de textile, où l'on tire profit de leur petite taille. Dans les mines, ceux que l'on nomme les « galibots » se glissent dans les galeries les plus étroites et assurent le remplissage des charriots. Au milieu du siècle, ils représentent 15 à 20% de la main-d'œuvre de ces secteurs. Malgré les journées de 16 à 17 heures identiques aux adultes, leur paie est 4 fois inférieure. Ce sont essentiellement des revenus d'appoint qui permettent aux familles de survivre, mais tirent vers le bas les salaires. Ce travail prolongé, inadapté à leur âge, ruine leur santé. Mais le législateur reste frileux : interdire le travail des enfants ne risque-t-il pas de ruiner l'industrie ? En 1841, une loi limite enfin à 8 ans l'âge d'embauche dans les entreprises de plus de 20 ouvriers. Ce seuil est relevé à 12 ans en 1874. mais seule la loi Jules Ferry de 1882, qui rend l'école primaire obligatoire, a un impact en offrant aux parents des allocations familiales pour compenser le salaire « perdu ». Depuis 1892, les enfants doivent obtenir leur certificat d'études pour pouvoir travailler. En France, depuis 1959, le travail est interdit aux enfants de moins de 16 ans.





## Alerte sécheresse

L'arrêté préfectoral du **23 juin 2022** maintient le département de la Haute-Corse en « vigilance sécheresse » et porte des mesures complémentaires de limitation des usages de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Haute-Corse. Considérant la situation hydrique enregistrée dans le département, l'ensemble des communes de Haute-Corse est placé en vigilance sécheresse et des mesures complémentaires de limitations de certains usages de l'eau sont mises en place sur l'ensemble du territoire.

Dans l'ensemble des communes de la Haute-Corse sont prescrites les limitations des usages de l'eau suivantes :

**Sont interdits entre 9h00 et 19h00 :**

Le lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau ;  
Le remplissage des piscines privées à usage familial après vidange, ainsi que les remplissages de complément ;  
Le lavage des bateaux, à l'exception des bateaux professionnels soumis à impératifs sanitaires ou techniques ;  
L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément ;  
Le lavage ou l'arrosage des terrasses et voies de circulation privées ;  
L'arrosage des terrains de sport, terrains de golf et jardins publics ;  
Le lavage des voies de circulation publiques.

**Les prescriptions du présent arrêté préfectoral sont applicables dès sa publication.**

En fonction de l'évolution de la situation hydrologique des cours d'eau et des nappes souterraines, du taux de remplissage des retenues et barrages ainsi que des prévisions météorologiques saisonnières, les prescriptions du présent arrêté pourront être renforcées ou assouplies par un nouvel arrêté préfectoral.

## Ramassage des encombrants

La Communauté de Communes n'assure plus le ramassage régulier des encombrants tous les premiers jeudis du mois. Les administrés ont donc le choix (!) entre les solutions suivantes: soit les déchetteries de Castifao (ouverte de 8h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi) ou de San Lorenzo (ouverte de 8h à 12h le jeudi et le dimanche), soit la recyclerie mobile de Ponte Leccia (ouverte tous les 2èmes et 4èmes jeudis du mois, de 9h à 14h, parking du passage à niveau de la RT30), ou, si vous ne disposez pas de moyen de transport, de contacter la mairie, laquelle essaiera de négocier un hypothétique ramassage avec la CCPP... ou alors, en désespoir de cause, si vous connaissez un brocanteur compréhensif...

## Le logiciel « VIGIFONCIER »



Depuis quelques mois la commune s'est dotée du logiciel **VIGIFONCIER**. Voilà ce qu'il faut savoir sur ce logiciel :

La SAFER est informée par les notaires de l'ensemble des transactions de l'espace rural de son territoire. Par convention, l'ensemble de ces informations, ainsi que celles relatives aux dossiers gérés par la SAFER, peuvent être mises à disposition des collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État, acteurs de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'environnement et la gestion de l'eau, signataires d'une convention, pour assurer une veille foncière exhaustive du territoire. Grâce à ces données foncières, la structure, notre commune en l'occurrence, peut préserver plus facilement des espaces naturels et ruraux stratégiques au regard de son projet d'aménagement et de développement durable :

- En avertissant systématiquement les futurs acquéreurs des contraintes imposées par le document d'urbanisme sur la zone les concernant,
- En organisant, notamment avec le concours de la SAFER, une concertation suivie avec le monde agricole, principal occupant de l'espace rural,
- En utilisant son droit de réemption, si elle en dispose d'un, ou en sollicitant la SAFER pour qu'elle utilise le sien, avec ou sans révision de prix. Ces différents droits de préemption, ayant chacun leurs propres limites, peuvent être complémentaires selon les enjeux.

Concrètement, grâce à ce logiciel la SAFER peut proposer à la commune un service de localisation en temps réel des projets de vente sur son territoire. La SAFER alerte cette dernière par courrier électronique, à J+1, de toute nouvelle notification de vente reçue sur un territoire identifié ainsi que toute opération foncière de la SAFER.

La commune peut donc :

- Localiser la situation précise de ces informations sur une carte et une photo aérienne,
- Prendre connaissance du projet des acquéreurs,
- Identifier les enjeux par rapport à sa politique : urbanisme, agriculture, développement économique, environnement, etc...
- Se porter candidat sur les annonces de vente de la SAFER,
- Demander à la SAFER d'instruire un dossier de préemption afin que le bien vendu garde un usage agricole et/ou environnemental.



## Nouvelles de la Communauté de Communes Pasquale Paoli

Le conseil communautaire de la CCPP devait voter son budget 2022 le 4 avril. Après discussion, les délégués ont décidé de reporter la séance au 12 avril afin de pouvoir entre temps rencontrer le préfet de Haute-Corse et le président de l'exécutif de la CdC pour évoquer l'avenir de la CCPP. Nouvelle séance donc, le 12 avril, bien que la rencontre prévue se soit tenue sans le préfet, celui-ci n'ayant pas voulu déroger à son devoir de réserve. Le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats ont été adoptés malgré les voix « contre » de l'opposition et 3 abstentions.

La discussion concernant le budget général a été beaucoup plus agitée, les sujets de discorde étant, encore et toujours, le budget déchets (celui-ci étant une fois de plus abondé par le budget général à hauteur de 286 000 €), mais aussi la masse salariale, les opérations patrimoniales (la CCPP n'ayant réalisé que 8% de son budget investissement sur l'exercice 2021 !), et une capacité d'autofinancement quasiment nulle... En

conclusion, dans les grandes lignes, le budget de la CCPP s'élève en tout à 5 748 000 € (2 786 000 € pour le budget principal, 2 740 000 € pour le budget déchets et 221 000 € pour le budget tourisme). Les conseillers communautaires ont ainsi voté par 32 voix contre 23 un budget contesté ! L'opposition a décidé de déférer la délibération devant le Tribunal Administratif. Le 20 mai, le préfet de Haute-Corse faisait savoir à la présidente par intérim de la CCPP qu'il saisissait la Chambre Régionale des Comptes (CRC) afin de remettre à plat l'ensemble des données du sujet et de trouver les voies et moyens de retour à l'équilibre. Laquelle CRC a rendu son avis (en 36 pages !) le 15 juin, dans lequel elle constate que le budget primitif 2022 de la CCPP n'a pas été voté en équilibre réel et demande au conseil communautaire de prendre, dans le délai d'un mois, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial à partir des propositions de la CRC. Dans ce même avis, la CRC propose à la CCPP d'augmenter la redevance des ordures ménagères (ROM) d'une trentaine d'euros pour 2022 !!

## La Légion d'Honneur

La Légion d'honneur est la plus élevée des distinctions nationales. Elle récompense les mérites éminents acquis au service de la Nation, à titre civil ou militaire. Elle a été créée en 1809 par le premier consul Napoléon Bonaparte. Deux empereurs, trois rois et cinq républiques ont succédé à Bonaparte et ont conservé la Légion d'Honneur comme premier ordre national.

La Légion d'Honneur est un ordre qui comporte cinq degrés : 3 grades : chevalier, officier et commandeur, et 2 dignités : grand-officier et grand-croix. Le chef de l'état en est toujours le Grand-maître. Le collier de cette prestigieuse fonction lui est remis par le grand chancelier de l'Ordre dès son investiture.

En ce qui concerne notre commune, voici une liste (sans doute non exhaustive) des légionnaires connus :

Marc-Marie Mariani (Chevalier en 1859),  
Jacques-Toussaint Cristiani (Chevalier en 1862),  
Jean-Thomas Giovannoni (Chevalier en 1877),  
Don Pierre Ferrandi (Chevalier en 1886),  
Philippe-Antoine Giovannoni (Chevalier en 1886),  
Jean Sylvestre Albert Ferrandi (Chevalier en 1890),  
Charles-Jean Bernardi (Chevalier en 1906),  
Mathieu Mattei (Chevalier en 1911),  
Jean Moracchini (Chevalier en 1917),  
Palmiero Giovannoni (Chevalier en 1920),  
Dominique Favalelli (Chevalier en 1926),  
Lucien Victor Eugène Giovannoni (Chevalier en 1928),  
Jean Giovannoni (Chevalier en 1929),  
Jean Ambrosi (Officier en 1953),  
Antoine Jacques Favalelli (Officier en 1954),  
Henry Robert Giovannoni (Officier en 1959),  
Martin Marius César (Chevalier en 1960),  
Philippe Mattei (Chevalier en ?),  
Dominique Ambrosi (Chevalier en 1973),  
Pascal Muscatelli (Chevalier en 1994),  
Michel Novellini (Chevalier en 2002),  
Alexandre Filiberti (Chevalier en 2014)...

Et bien d'autres qui, dans l'avenir, viendront allonger cette liste.

## CORSICAGYM

Une salle de sports s'est ouverte, à Pedigrisgiu, sur le bord de la RT20, à la sortie de Ponte Leccia, en face du César Palace. C'est à l'initiative de notre concitoyen *Axel Felden*, que le *CorsicaGym* a ouvert ses portes le 1er mars. Le bâtiment se divise en plusieurs espaces : un plateau de musculation et de cours collectifs, des saunas, un cabinet de kiné, un espace réservé aux plus petits (visible par tous), et, en prévision, un pôle paramédical. Cette salle de sport est unique dans la microrégion et est à la disposition de tous ceux, jeunes et moins jeunes, qui souhaitent pratiquer une activité sportive adaptée à leur besoin. Il ne reste plus qu'à venir transpirer, et comme disait l'autre : Vive le Sport !!

Pour tous renseignements : 06 46 25 48 32

## La société Rustininca

La société de chasse a tenu son assemblée générale le 9 juillet. A l'ordre du jour les rapports moral et financier de la saison 2021-2022, la reprise des cartes de membres pour la saison 2022-2023 et questions diverses.

## À l'honneur

Georges Moracchini, sur Skoda Fabia FRC2 RS/ rally2, a remporté la 21ème édition du Rallye Costa Serena qui s'est déroulée les 29 et 30 avril. Toutes nos félicitations à Georges ainsi qu'à son copilote Yoann Raffaelli.

Roxane Capaccini, onze ans et demi, fille de Marie -Ange Moracchini, a remporté le concours de lecture à voix haute de « La Grande Librairie » organisé par France Télévisions et le site Lumni. La finale s'est déroulée le 23 mai au Studio Gabriel, à Paris. Parmi les finalistes, 5 collégiens dont Roxane, et c'est cette dernière qui l'a emporté brillamment. La finale a été diffusée sur France 5 le 1er juin.

Félicitations également aux jumeaux Julien et Valentin Prenant-Caporossi, fils de Vanessa Caporossi, qui, le 4 juin, avec leur club du FC Bastia-Borgo ont remporté la Coupe de Corse de football, en catégorie U18 (moins de 18 ans), devant le Sporting Club de Bastia.

## Historique de la Collectivité de Corse (suite)

**Le 22 Mars 1987** ont lieu de nouvelles élections pour la Haute-Corse. Il y a 33 sièges à pourvoir. La droite obtient 14 sièges, la gauche, 14 sièges, la coalition UPC-MCA, 3 sièges, et le Front National, 2 sièges.

Jean Paul de Rocca Serra est réélu Président de l'Assemblée de Corse.

**Le 13 Mai 1991**, promulgation de la loi (n°91-428) dite « Loi Joxe », portant Statut de la Collectivité Territoriale de Corse ; elle est amputée de l'article 1 et de l'article 7 (incompatibilité du mandat de conseiller de l'assemblée et de conseiller général), rejetés par le Conseil Constitutionnel. La Région Corse devient la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), collectivité dite « sui generis », à caractère unique. Elle constitue une collectivité territoriale de la République à part entière. Son organisation est institutionnelle et unique. L'Assemblée de Corse est composée de 51 membres élus pour six ans, dont son Président. Sur proposition du Conseil Exécutif, elle règle par ses délibérations les affaires de la Collectivité Territoriale de Corse. Le Conseil Exécutif (CE) de Corse est composé de sept membres, dont le Président, qui sont élus au sein de l'Assemblée de Corse. Le CE dirige l'action de la Collectivité Territoriale de Corse dans tous les domaines de compétences. Le Président du CE exerce le pouvoir exécutif. Un Conseil Economique Social et Culturel de Corse (CESCC) est consulté sur la plupart des projets de délibération de l'Assemblée de Corse. Aux 3 Offices déjà existants (voir 1982) s'ajoutent l'Office de l'Environnement de Corse (OEC) et l'Agence du Tourisme de Corse (ATC). L'article 53 de la Loi, consacré à l'enseignement du corse, précise que l'Assemblée de Corse adopte un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses...

**Les 22 et 29 Mars 1992**, ont lieu les élections de l'Assemblée de Corse: Il y a 51 sièges à pourvoir. Les résultats sont les suivants: La droite obtient 29 sièges, la liste Corsica Nazione obtient 9 sièges, la gauche, 9 sièges, et la liste MPA, 4 sièges. Jean Paul de Rocca Serra est réélu Président de l'Assemblée de Corse et Jean Baggioni est élu Président du Conseil Exécutif.

**Les 15 et 22 Mars 1998**, nouvelles élections de l'Assemblée de Corse. Il y a 51 sièges à pourvoir. La droite obtient 26 sièges, la gauche, 16 sièges, les indépendants, 4 sièges, et la liste Corsica Nazione, 5 sièges. José Rossi est élu Président de l'Assemblée de Corse et Jean Baggioni est réélu Président du Conseil Exécutif.

**Le 18 Décembre 1998**, le Conseil d'Etat annule les élections régionales en Haute-Corse, celles-ci ayant été contestées par les Nationalistes pour irrégularités.

**Les 7 et 14 Mars 1999**, après l'invalidation, nouvelles élections. Il y a toujours 51 sièges à pourvoir. La droite obtient 24 sièges, la gauche 16 sièges, Corsica Nazione, 8 sièges et les modérés, 3 sièges. José Rossi est reconduit à la présidence de l'Assemblée de Corse et Jean Baggioni à la Présidence du Conseil Exécutif.

**Le 13 Décembre 1999**, début du « Processus de Matignon ». Devant la persistance d'un certain nombre de difficultés politiques, économiques et sociales, le gouvernement veut proposer un nouveau texte de loi qu'il souhaite écrire en concertation avec les élus de l'Assemblée de Corse. Les discussions vont d'abord se dérouler en Corse, sous l'égide des présidents José Rossi et Jean Baggioni, jusqu'en Mars 2000. Elles vont porter, comme lors des réformes précédentes, sur une extension des compétences et des moyens : transfert de la propriété et de la gestion des forêts domaniales, des ports et aéroports principaux, du chemin de fer, des ouvrages hydrauliques, des biens culturels et universitaires, etc.

**De Mars à juillet 2000**, le Processus de Matignon est en discussion au sein du gouvernement.

**De Décembre 2000 à Décembre 2001**, le Processus de Matignon est en discussion au Parlement.

**Le 17 janvier 2002**, une décision du Conseil Constitutionnel sur la Loi relative à la Corse censure l'article relatif à la possibilité donnée au Parlement de déléguer à l'Assemblée de Corse le pouvoir législatif.

**Le 22 Janvier 2002**, la loi n 2002-92 relative à la Corse, issue du Processus de Matignon, est promulguée. Des lois ultérieures de droit commun compléteront ce panel de compétences et d'outils pour les mettre en œuvre (transferts des agents techniques des collèges et lycées, création d'un office foncier, transfert du centre du sport et de la jeunesse, transfert de l'autorité de gestion et de paiement des fonds européens...). Pour autant, d'autres volets de la réforme de 2002, plus innovants, ont caractérisé le Processus de Matignon : Pour répondre au retard séculaire en matière d'équipements collectifs et d'infrastructures qui pénalise le développement économique et social de la Corse, le gouvernement proposera (le 22 Avril 2002) un Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI), qu'il chiffrera à 1,94 milliards d'euros sur 15 ans, dont l'Etat devra assurer, en principe, la majorité du financement (70%). Le Processus de Matignon prévoit également que la Collectivité Territoriale de Corse est chargée d'élaborer et d'arrêter le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) qui se substituera au Plan de Développement et au Schéma d'Aménagement de la Corse.

Deux autres attentes qui avaient été exprimées par les élus corses ne seront pas retenues : la première, qui sera rejetée par le Conseil Constitutionnel, concernait un pouvoir d'adaptation des lois nationales aux réalités de la Corse, la seconde concernait la rationalisation des administrations locales; le gouvernement acceptera la fusion des trois principales collectivités, la CTC et les deux départements (mais en juillet 2003, ce projet sera refusé par 51% de NON au référendum).

La suite dans le prochain numéro du journal.

Ours-Jean CAPOROSI

Les enfants qui s'aiment s'embrassent debout  
Contre les portes de la nuit.  
Et les passants qui passent les désignent du doigt.  
Mais les enfants qui s'aiment  
Ne sont là pour personne.  
Et c'est seulement leur ombre  
Qui tremble dans la nuit,  
Excitant la rage des passants.  
Leur rage, leur mépris, leurs rires et leur envie  
Les enfants qui s'aiment ne sont là pour personne.  
Ils sont ailleurs, bien plus loin que la nuit,  
Bien plus haut que le jour,  
Dans l'éblouissante clarté de leur premier amour...

Jacques Prévert (*Spectacle*, 1951).

## Le ciel est, par-dessus le toit

Le ciel est, par-dessus le toit,  
Si bleu, si calme !  
Un arbre, par-dessus le toit,  
Berce sa palme.  
La cloche, dans le ciel qu'on voit,  
Doucement tinte.  
Un oiseau sur l'arbre qu'on voit,  
Chante sa plainte.  
Mon Dieu, mon Dieu, la vie est là,  
Simple et tranquille.  
Cette paisible rumeur-là  
Vient de la ville.  
Qu'as-tu fait, toi que voilà  
Pleurant sans cesse,  
Dis, qu'as-tu fait, toi que voilà,  
De ta jeunesse ?

Paul Verlaine (*Sagesse*, 1881)

## Un peu de philosophie (de comptoir ! ) ...

Les cons, ça n'existe pas. Ce qui existe à n'en pas douter, c'est la connerie, mais personne, à de rares exceptions près, n'en est le dépositaire permanent ! Prenez un type bien (moi par exemple !) mettez le dans une bagnole au milieu d'un bouchon, il va se comporter comme un con ! Le même qui fait vrombir son moteur, réveillant tout le quartier, sera peut-être le même qui vous prendra en stop 100 mètres plus loin, par souci d'entraide. Il n'y a pas de cons, il n'y a que des circonstances qui poussent à la connerie et d'autres qui poussent à donner le meilleur de soi-même. Mais alors, qu'entend-on par « c'est un(e) con(ne) » ? Bonne question ! mais on n'en trouvera pas la réponse ici !! (OJC)

## Les reflets

Comme un reflet dans les yeux du pêcheur  
La couleur de la mer;  
En cette fin de soirée, il a offert à son fils  
Le meilleur anniversaire,  
Heureux de l'avoir attrapée dans son seau d'eau  
L'enfant repart avec la lune.



Stéphen Moysan (*En route vers l'horizon*, 2021)

## La Rose et le Réséda



Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
Tous deux adoraient la belle prisonnière des soldats,  
Lequel montait à l'échelle et lequel guettait en bas.  
Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
Qu'importe comment s'appelle cette clarté sur leur pas,  
Que l'un fût de la chapelle et l'autre s'y dérobât.  
Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
Tous les deux étaient fidèles des lèvres, du cœur, des bras,  
Et tous les deux disaient qu'elle vive et qui vivra verra.  
Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
Quand les blés sont sous la grêle, fou qui fait le délicat,  
Fou qui songe à ses querelles au cœur du commun combat.  
Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
Du haut de la citadelle la sentinelle tira  
Par deux fois, et l'un chancelle, l'autre tombe qui mourra.  
Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
Ils sont en prison. Lequel a le plus triste grabat,  
Lequel plus que l'autre gèle, lequel préfère les rats.  
Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
Un rebelle est un rebelle, nos sanglots font un seul glas,  
Et quand vient l'aube cruelle passent de vie à trépas.  
Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
Répétant le nom de celle qu'aucun des deux ne trompa,  
Et leur sang rouge ruisselle, même couleur, même éclat.  
Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
Il coule, il coule, il se mêle à la terre qu'il aime,  
Pour qu'à la saison nouvelle mûrisse un raisin muscat.  
Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas...  
L'un court et l'autre a des ailes, de Bretagne ou du Jura,  
Et framboise ou mirabelle le grillon rechantera,  
Dites, flûte ou violoncelle, le double amour qui brûla  
L'alouette et l'hirondelle, la rose et le réséda.

Louis Aragon, mars 1943

## Le dormeur du Val

C'est un trou de verdure où chante une rivière  
Accrochant follement aux herbes des haillons  
D'argent ; où le soleil, de la montagne fière,  
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.  
Un soldat jeune, bouche ouverte, tête nue,  
Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu,  
Dort ; il est étendu dans l'herbe sous la nue,  
Pâle dans son lit vert où la lumière pleut.  
Les pieds dans les glaïeuls, il dort. Souriant comme  
Sourirait un enfant malade, il fait un somme :  
Nature, berce-le chaudement : il a froid.  
Les parfums ne font pas frissonner sa narine ;  
Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine  
Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit.

Arthur Rimbaud (*Poésies* 1888)



Olivier Bonnelarge, acrylique sur toile 100x150





C'est avec joie que nous avons appris, début Janvier, l'arrivée de la petite Charlie, au foyer d'Anna (fille de Claude et de Félicia POLIFRONI) et de Charles-Henri GARNERO. Bienvenue et longue vie à Charlie, et toutes nos félicitations aux heureux parents Anna et Charly, ainsi qu'aux grands-parents Félicia et Claude.

Ghjacumu est également arrivé parmi nous, le 5 Juin, au foyer de Paola BONAVITA et de Laurent Cristiani (fils de Jacky CRISTIANI). Bienvenue et longue vie à Ghjacumu, et toutes nos félicitations aux heureux parents Paola et Laurent, au grand-père Jacky, et aux arrière-grands-parents Anna et Pierre.

Et le 8 Juillet, c'est Pierre-François qui est venu embellir le foyer de Barbara FERRANDI, secrétaire de la mairie, et de Jonathan DELAPORTE, employé communal. Bienvenue et longue vie à Pierre-François, et toutes nos félicitations aux heureux parents Barbara et Jonathan, ainsi qu'aux grands-parents Danièle et Pierre-François, et Patricia.



Depuis le 1er janvier 2022 nous avons eu à déplorer les décès de :

- Jean FERRANDI, dit Jeannot, survenu le 4 février à Bastia, et de son frère Marien FERRANDI, survenu le 6 février, à Corte, tous deux de Casa Pitti et Terlaghja,
- Césarine CAPOROSSI, née GUIDICELLI, de Grate, survenu le 16 février à Nice,
- Marie-Françoise GIOVANNETTI, née FERRARI, de Casa Pitti, survenu le 1er juin à Ponte Novu.

U Riscamunincu présente ses sincères condoléances aux familles et amis des disparu(e)s.

**Nous espérons votre indulgence pour toute omission ou erreur évidemment bien involontaires de notre part.**



Vous voulez en savoir plus sur votre commune ? Son actualité ? Son patrimoine bâti ?  
Ses activités culturelles ?  
Tout savoir sur vos démarches administratives ? La météo ? Rien de plus simple :  
Allez sur le site de la commune <http://www.valledirostino.com>  
ou sur sa page facebook <https://www.facebook.com/valledirostino>



## Mairie de VALLE di ROSTINO

20235 VALLE DI ROSTINO (04 95 38 70 54)

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

[mairie-valledirostino@wanadoo.fr](mailto:mairie-valledirostino@wanadoo.fr)

Site Web : <http://www.valledirostino.com>



Permanence des élus (maire ou adjoints) tous les vendredis après-midi

### **En cas d'urgence :**

Vous pouvez joindre :

Le maire au 06 83 79 88 55

Le 1<sup>er</sup> adjoint au 06 79 40 61 16

Le 2<sup>ème</sup> adjoint au 06 08 60 19 29

### **VOTRE ATTENTION**

En raison de l'absence de la secrétaire pour cause de congés maternité, à partir du 7 Juin et jusqu'au 31 Octobre, les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants : le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, le mardi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 17h00, le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Merci pour votre compréhension.